

CRC Industries UK Ltd.
Castlefield Industrial Estate, Wylds Rd,
Bridgwater,
Somerset, UK, TA64DD

Tel.: (+44)(0)1278 727200 Fax: (+44)(0)1278 425644

Fiche de sécurité Regulation EC No 1907/2006 Art.31

6260020400 PUR 400

Ref.Nr.: UK10022-2-120109

Date de création/révision : 12.01.09

Remplace : 15.02.08

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : Pur 400 Vrac

Application : Agents de Démoulage

Nom de la société : CRC Industries UK Ltd.
Castlefield Industrial Estate, Wylds Rd,
Bridgwater,
Somerset,
UK, TA64DD
Tel.: (+44)(0)1278 727200
Fax: (+44)(0)1278 425644
E-mail : hse.uk@crcind.com

Numéro d'appel d'urgence : (+44)(0)1278 727200

Belgique : Antigifcentrum/Centre Antipoison: 070 - 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Santé et Sécurité : Facilement Inflammable. Irritant pour la peau.

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Environnement : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux	N° CAS	EINECS	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
Xylène	1330-	215-	1-5	Xn	10-	A

	20-7	535-7		20/21-38
naphta léger (pétrole), hydrodésulfuré (benzène<0.1%)	92045- 53-9	295- 434-2	60- 100	F, Xn, N 11-38- 51/53- 65-67

Notes explicatives

A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européen

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail national

P : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs no 200-753-7)

(* Explication des phrases de risques: chapitre 16)

4. PREMIERS SECOURS

Informations générales : Les précautions usuelles pour la manipulation des produits chimiques devront être observées

En cas de symptômes persistants, faire appel à un médecin

Contact avec les yeux : Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et mouiller la peau atteinte copieusement avec de l'eau. Ensuite laver avec du savon et de l'eau

Consulter un médecin

Inhalation : Air frais, tenir calme et au chaud.

Ingestion : En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. S'il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair (sans propulseur): -4 °C (en vase clos)

Limites d'explosion : limite supérieure : 7 %
limite inférieure : 1.1 %

Moyens d'extinction : Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

Procédures de lutte contre l'incendie : Conserver au frais le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau

Risques particuliers de l'exposition : Peut former des mélanges de vapeur/air explosifs

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles : Supprimer les points d'ignition

Assurer une ventilation adéquate

Les précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières. Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égouts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

Les méthodes de nettoyage : Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Utiliser seulement dans des zones ventilées

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Stockage : Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

Protection individuelle : Il est recommandé de prendre les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit

Utiliser seulement dans des zones ventilées

Inhalation : En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.)

La peau et les mains : Porter des gants (nitrile)

Les yeux : Porter des lunettes.

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle de la CE:			
xylène	1330-20-7	TWA	50 ppm
		STEL	100 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales : Belgique			
xylène	1330-20-7	GW/VL	50 ppm
		KTW/VCD	100 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales : Suisse			
xylène	1330-20-7	MAK	100 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales : France			
xylène	1330-20-7	VME	100 ppm
		VLE	150 ppm

naphta léger (pétrole), hydrodésulfuré (benzène<0.1%)	92045-53-9	VME	1000 mg/m ³
		VLE	1500 mg/m ³

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (POUR AÉROSOLS SANS PROPULSEUR)

Aspect : état physique : Liquide

Couleur : incolore

Odeur : solvant

Point/intervalle d'ébullition : 94 °C

Densité relative : 0.735 g/cm³ (@ 20°C)

PH : non applicable

Pression de vapeur : non connu

Densité de vapeur : non connu

Hydro solubilité : Insoluble dans l'eau

Point d'éclair : -4 °C (en vase clos)

Auto-inflammabilité : > 200 °C

Viscosité : non connu

Vitesse d'évaporation : non connu

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter : Eviter surchauffage

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

Matières à éviter : Agent comburant fort

Produits de décomposition dangereux : oxydes de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Inhalation : L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements

Ingestion : Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie

Contact avec la peau : Un contact prolongé avec la peau détruit le film lipo-acide

Irritant pour la peau

Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux

Autres informations: Pas de données expérimentales disponibles

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Effets nocifs divers : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières. Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égouts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

Pas de données expérimentales disponibles

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Réglementations nationales : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

14. TRANSPORT

Numéro UN : 3295

Route/Chemin fer - ADR/RID : UN3295 Hydrocarbures liquides, n.s.a.,

(heptanes, xylène) Classe : 3, PG : IIEtiquette : 3

Mer - IMDG : UN3295 Hydrocarbures, liquid, n.o.s.,

(heptanes, xylene) Classe : 3, PG : IIEtiquette : 3

EmS F-E,S-D

Air - IATA/ICAO : UN3295 Hydrocarbures, liquid, n.o.s.,

(heptanes, xylene) Classe : 3, PG : IIEtiquette : RFL

Packing instr. LQ Y305

PAX 305

CAO 307

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symbol(s) de danger : F, Xn, N

Phrases de risque (R) :

R11: Facilement inflammable.

R38: Irritant pour la peau.

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases de conseils de prudence (S):

S2: Conserver hors de la portée des enfants.

S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S24: Éviter le contact avec la peau.

S51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S61: Éviter le rejet dans l'environnement.

Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

S62: En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16. AUTRES INFORMATIONS

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques. Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE : 8,9

*Explication des phrases de risques:

R11: Facilement inflammable.

R20/21: Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R38: Irritant pour la peau.

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Cette fiche de sécurité peut déjà, à ce moment précis, être révisée pour des raisons liées à la législation, à la disponibilité des composants, ou à des expériences nouvellement acquises. La dernière version de cette fiche technique, qui est la seule valable, vous sera envoyée sur simple demande, ou peut être trouvée sur notre site Internet : www.crcind.com. Nous vous recommandons de vous enregistrer sur notre site Internet pour ce produit, afin de recevoir automatiquement chaque dernière version future.